

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 38 (2011)
Heft: 1

Artikel: Politique : votation de février: initiative sur les armes
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation de février: initiative sur les armes

tive populaire du Parti socialiste (PS) en faveur de la restriction de la concurrence fiscale. Le PS voulait fixer des taux d'imposition minimaux aux revenus imposables supérieurs à CHF 250 000.- et aux fortunes imposables dépassant 2 millions de francs. Mais ce projet a été rejeté par 58,5% des votants et par 22 cantons sur 26. Le non l'a nettement emporté dans les régions rurales de Suisse centrale et orientale qui auraient dû adapter leur fiscalité si le texte avait été adopté. Les cantons de Nidwald, d'Obwald et de Zoug se sont montrés à 80% hostiles à l'initiative, suivis de près par Schwyz. À l'exception de Bâle-Ville, tous les autres cantons alémaniques ont rejeté le projet, tout comme le Tessin et les trois cantons romands (Fribourg, Vaud, Valais). Outre Bâle-Ville, seuls les cantons de Genève, du Jura et de Neuchâtel ont voté en faveur de l'initiative.

Le 13 février, peuple et cantons se prononcèrent sur l'initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes». Elle demande non seulement le stockage des armes de service à l'arsenal et un registre national des armes à feu, mais aussi la justification du besoin et de la capacité pour qui veut acheter et utiliser des armes à feu. Selon les auteurs de l'initiative, chaque année, environ 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes militaires. Si ces dernières n'étaient pas aussi accessibles, des gestes impulsifs aux conséquences mortelles pourraient être évités. Cela nécessite par ailleurs un renforcement du contrôle des 2,3 millions d'armes gardées à la maison. Les Verts et la gauche sont favorables à l'initiative, contrairement au Conseil fédéral et aux partis bourgeois. Les détracteurs avancent l'argument selon lequel un nombre suffisant de mesures de protection face à la violence des armes a déjà été adopté et que l'on peut déposer volontairement son arme à l'arsenal. Et de conclure que le maintien d'une arme à domicile est une tradition de l'armée suisse et une preuve que l'État a confiance en ses citoyens. RL

Camouflet pour Calmy-Rey

Micheline Calmy-Rey est élue présidente de la Confédération avec le pire résultat électoral depuis l'introduction du système proportionnel. René Lenzin

Le renouvellement complet du gouvernement et l'élection à la présidence de la Confédération sont toujours l'occasion pour le Parlement de régler ses comptes politiques, voire personnels, et de donner des leçons. Mais encore aucun membre du Conseil fédéral n'avait reçu une gifle aussi cinglante que celle infligée à Micheline Calmy-Rey. Les Chambres fédérales réunies l'ont élue présidente de la Confédération pour l'année en cours avec seulement 106 voix sur les 246 possibles. Si l'affront d'un second tour lui a été épargné, cela ne tient qu'aux nombreuses absences et aux bulletins non valables ou blancs. Il s'agit du pire score jamais réalisé depuis l'introduction du système proportionnel en 1919.

La sociale-démocrate genevoise de 65 ans a été sanctionnée avant tout pour le comportement du Conseil fédéral dans l'affaire des deux otages suisses en Lybie. Après Hans-Rudolf Merz, qui a démissionné entre-temps, la ministre des Affaires étrangères a été considérée comme la deuxième principale responsable d'une politique gouvernementale dénuée de coordination et de collégialité. En particulier des membres du parti bourgeois lui reprochent aussi sa propension à agir en solo et ses indiscretions dans d'autres dossiers. Mme Calmy-Rey elle-même a pris note du résultat, parlant d'un «jeu politique sans importance». Après 2007, elle entame sa seconde présidence de la Confédération. On s'attend à ce qu'elle tire sa révérence à la fin de l'année.

Le Parlement a choisi Eveline Widmer-Schlumpf comme vice-présidente. Sa réélection au Conseil fédéral dans un an est toutefois incertaine.

Votation fédérale – Initiative pour des impôts équitables

Participation: 50,9%

